



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1113

Nom de l'établissement : Station de mesures ROPAG Passeiry

Adresse de l'établissement: chemin des Ronziers

Date dernière mise à jour: 22.07.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
RDC	Dépôt	panneau de fibrociment en doublage sur les murs	2022	
RDC	Pièce principale	plaque de fibrociment derrière les néons	2022	amiante par défaut

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.